



Ville de Lac-Sergent

Comité de la Chapelle

Règlements - Forêt nourricière

Définition

La Ville de Lac-Sergent et le Comité de la Chapelle rendront disponible aux résidents de la municipalité dès le printemps 2019 le site de la Forêt nourricière où les citoyens pourront déambuler et cueillir des fruits, des légumes et des plantes sauvages. Nous voulions ainsi créer un lieu de rencontre et de partage dans un décor unique et paisible en harmonie avec la nature.

Qu'est-ce qu'une forêt nourricière?

C'est une méthode de jardinage s'inspirant d'une forêt naturelle avec, en symbiose, un grand verger. Elle est composée de vivaces, d'arbustes et d'arbres nécessitant peu ou pas d'entretien. C'est un aménagement comestible pensé pour durer, nourrir le sol, la faune et l'homme.

En ces lieux, le marcheur-cueilleur est bienvenu!

Qu'est-ce que la permaculture?

C'est une méthode de conception, dite éthique, de systèmes s'inspirant de l'écologie et respectant le vivant. La permaculture économise temps et énergie. Ces systèmes cultivés, résilients et soutenables, comme la forêt nourricière, sont orientés vers la permanence et le durable. Ils varient en fonction de la nature du lieu et du design proposé par les permaculteurs.

Recommandations aux citoyens

- Maintenir l'endroit propre
- Participer à l'entretien des plants de façon volontaire
- Se comporter de façon responsable dans le respect de l'environnement et des voisins
- Éviter tout contenant de verre sur le site et n'apporter que vos propres consommations
- Cueillir les fruits à consommer sur place uniquement à la manière marcheur-cueilleur et de façon responsable
- Respecter les lieux : le vol et le vandalisme sont inacceptables

Pour des raisons évidentes, les animaux de compagnie ne sont pas admis.

L'accès est gratuit à la forêt nourricière.